

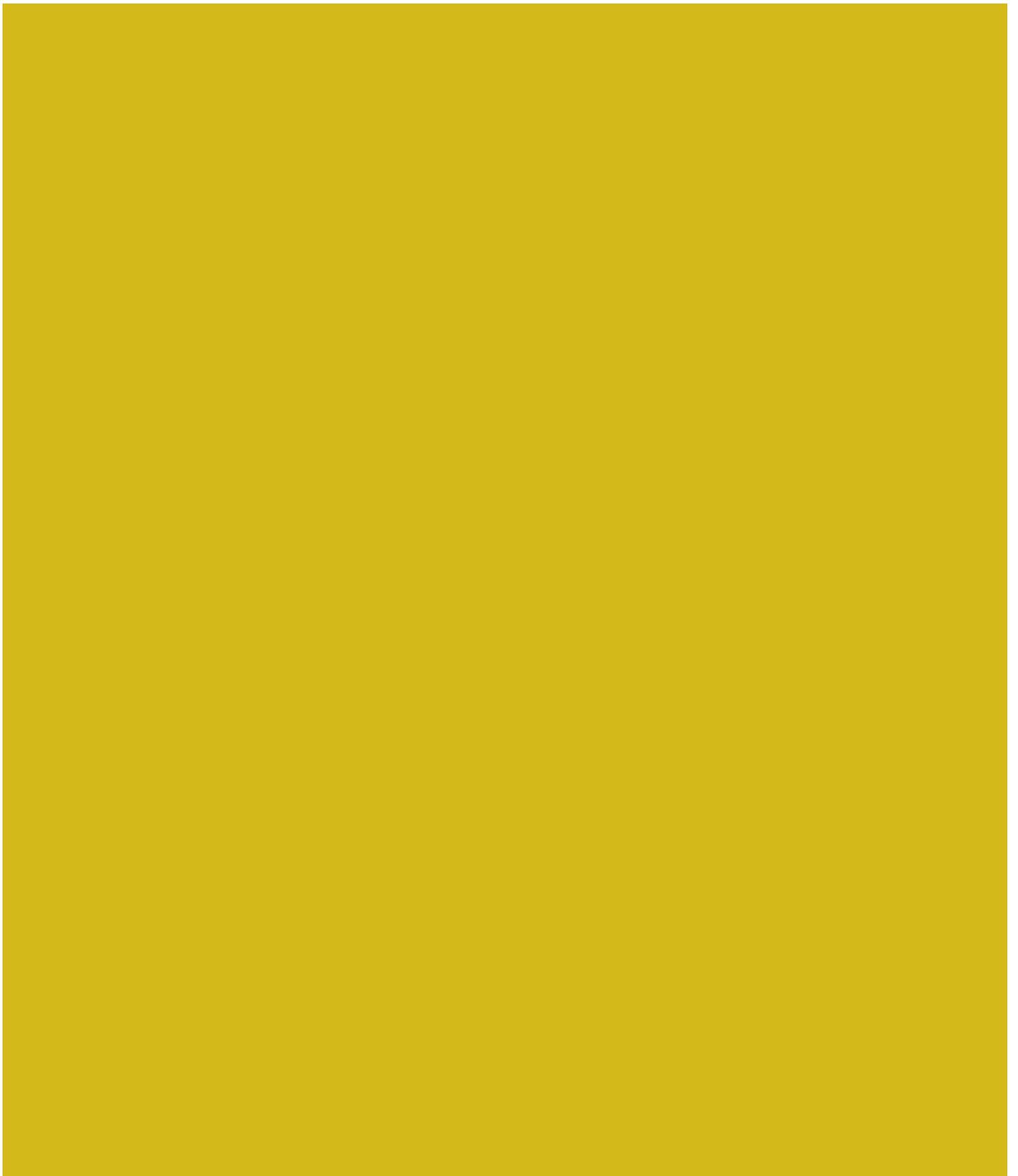


politique
familiale

VILLE DE
QUÉBEC



Une famille... C'est **Jonathan** et **Nadine** qui attendent impatiemment, et avec un peu d'angoisse, **Viviane**, leur premier enfant. C'est **Maurice**, **Louise**, **Robert**, **Andrée**, mais aussi **Gilles** et **Anne-Marie** que Viviane fera grands-parents. C'est la même Anne-Marie, nouvelle aimée de Maurice, qui prend soin de sa mère **Adèle**, la belle vieille Adèle qui a accompagné **Alfred** jusqu'à son dernier souffle. Une famille... c'est **Gilberte** qui, tous les jours, malgré son dos fatigué, pousse la chaise d'**Emmanuelle** dans les rues du quartier pour lui faire profiter de la chaleur du soleil et de la caresse du vent. C'est le sourire dans ses yeux quand elle croise le petit **Samuel** qui zigzague à bicyclette, sous le regard vigilant d'**Antoine** qui porte la toute petite **Alexandrine** sur son dos. C'est aussi les trois générations de **Ming** qui s'activent derrière le comptoir du dépanneur où l'on trouve, à côté des pommes de terre, de la coriandre et du fumet de poisson. C'est encore **Gérard** et **Rolande** qui ont ouvert leur porte, durant leurs trente ans de vie commune, à plus d'une douzaine d'enfants à la recherche de bras accueillants. Une famille... c'est **Ernesto** qui a pris racine au Québec. Avec **France**, il a eu **Antoine** et **Violette** au teint basané d'un perpétuel été. Ce sont les lettres et les cadeaux qui font fi des distances pour aller adoucir les vieux jours de **Carlotta** restée au pays. Ce sont les mots échangés avec **Luis** qui a plutôt choisi l'Espagne. Une famille... c'est **Sylvie** qui en arrache un peu depuis qu'elle est seule à prendre soin de **Jason** et de **Mélissa**. C'est **Sandra** et **Gabriel** qui deviendront parents... et adultes en même temps. C'est **Julien**, aîné de quatre enfants, qui annonce à ses amis l'arrivée d'un nouveau bébé. C'est aussi **Elsa** et **Gabrielle** qui adoptent prochainement. C'est **Peter** qui voit **Gabriel** et **Jeremy** aux deux fins de semaine. C'est **Katherine**, **William**, **Anna**, **Claudie** et **Jasmine** qui apprennent à partager leur nouvelle maison et leurs parents. C'est **Benoît** qui enjolive le dimanche de sa **grand-mère** en lui portant les premières fleurs du printemps pour égayer sa chambre de résidence. C'est **grand-papa Roger** qui vient garder ses tout-petits pour permettre à son fils de prendre un moment de répit. Une famille enfin, ce sont tous ces liens qui, parfois distendus sous l'effet des distances, se réactivent, revivent et renaissent au hasard des joies, des peines, des naissances et des départs. Une famille, c'est une histoire de liens; c'est accueillir, prendre soin et accompagner, des premiers pas jusqu'au dernier souffle.



Chère citoyenne,

Cher citoyen,

Les organisations municipales existent d'abord et avant tout pour assurer le bien-être des personnes qui habitent la ville. Elles dispensent des services qui permettent à ces personnes de mieux s'organiser, fournissent des équipements et des installations visant à favoriser leur épanouissement et organisent le territoire de manière à faciliter leurs déplacements et leur vie quotidienne. Avant de mettre en place de nouvelles mesures, il est nécessaire de suivre l'évolution des besoins de la population.

La Ville de Québec se dote d'une politique familiale et d'un plan d'action pour soutenir la contribution des familles à son développement. Pour que la famille soit au cœur de la ville et de son administration. Pour que la Ville soit toujours partenaire des familles.

La Ville de Québec agira avec les familles et auprès d'elles, dans la mesure de ses ressources et dans les domaines qui la concernent directement.

Or, pour atteindre sa pleine portée, une telle politique doit se déployer avec l'engagement et la participation de tous les partenaires du milieu.

Je vous invite donc toutes et tous à vous joindre à la Ville de Québec pour construire une ville tournée vers les familles. Une ville qui non seulement comprend les réalités des familles d'aujourd'hui mais qui tient compte de leurs contraintes et de leurs attentes.

Le maire de Québec,



Jean-Paul L'Allier



Chère citoyenne,

Cher citoyen,

La Ville de Québec a bien entendu le message livré par les familles : il est possible de tenir davantage compte des réalités multiples des familles, de leurs obligations et de leurs contraintes dans l'organisation du territoire et des services municipaux.

Afin de mieux soutenir les familles, la Ville de Québec s'est dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action triennal pour orienter ses interventions.

Ces cadres d'intervention ont été élaborés avec la collaboration d'un comité-conseil composé de personnes engagées auprès des familles par leur travail professionnel ou leur investissement personnel. Les familles et les partenaires du milieu ont également collaboré au processus. Des séances de consultation publique ont été tenues. Des mémoires ont été déposés.

Cet engagement témoigne de l'importance accordée aux familles dans le développement de Québec.

La *Politique familiale* de la Ville de Québec est résolument moderne. D'abord, par sa définition de la famille, très inclusive, elle tient compte de l'évolution de la société. Familles traditionnelles, monoparentales, homoparentales, recomposées, d'accueil, etc.; toutes y trouvent leur place.

La *Politique familiale* affirme clairement la nécessité de considérer cette diversité dans la façon de penser la ville, d'organiser les services et de soutenir la participation des familles, actrices importantes des milieux de vie.

Les réalités familiales relevées par la politique contribuent à sa modernité. Elles comprennent la diversité des familles, la complexité de l'organisation de la vie familiale, la dispersion des espaces du quotidien et l'éclatement des « temps sociaux », c'est-à-dire des moments consacrés à différentes dimensions de la vie telles que la famille, le travail, les loisirs, les activités sociales, la satisfaction des besoins personnels et l'engagement bénévole. La *Politique familiale* fait le lien entre ces réalités et les interventions municipales.

Enfin, la politique est moderne parce qu'elle s'appuie sur une vision des familles dans la ville et veut ainsi insuffler, au sein de l'administration municipale, une nouvelle façon de travailler caractérisée par une plus grande collaboration entre les différentes unités.

Avec cette politique, la Ville reconnaît que les familles, parents et grands-parents, dans le prolongement de leurs responsabilités familiales, dynamisent les quartiers et la ville. C'est cette contribution qui sera maintenant davantage soutenue. La Ville de Québec a un rôle important à jouer pour faire du milieu de vie la base du mieux-être des familles. Ce rôle, elle l'assumera pleinement. Et dans cette foulée, elle entend convier tous les partenaires à travailler avec elle afin d'atteindre les objectifs de la politique.



Louise Lapointe,
conseillère municipale
du district électoral de Saint-Sauveur
membre du comité exécutif
responsable de la famille



Table des matières

POUR UNE VILLE TOURNÉE VERS LES FAMILLES	8
1. DES FAMILLES QUI CHANGENT, UNE VILLE À REPENSER	10
1.1 La diversité des familles	11
1.2 La complexité de l'organisation de la vie familiale	12
1.3 La dispersion des espaces du quotidien	12
1.4 L'éclatement des temps sociaux	13
2. FONDEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS	14
2.1 La finalité	15
2.2 La définition de la famille	15
2.3 Les principes directeurs	16
2.4 Les rôles de la Ville de Québec	18
2.5 Les partenaires	19
3. ENJEUX ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES	20
3.1 Un environnement économique favorable aux familles	22
3.2 Des familles bien logées	23
3.3 Une organisation familiale quotidienne facilitée	24
3.4 Des familles en forme et en santé	25
3.5 Des familles qui se savent en sécurité	26
3.6 Des familles informées	27
3.7 Des familles ouvertes sur leur milieu et sur le monde	28
4. MISE EN ŒUVRE	30
VERS UNE VILLE À L'ÉCHELLE DES FAMILLES	32
ANNEXE 1. Les membres du comité-conseil du projet de politique familiale	35
ANNEXE 2. Les séances d'information et de consultation	36
ANNEXE 3. Les organismes et les personnes qui ont déposé un mémoire	37
ANNEXE 4. Bibliographie	38



Pour une
ville tournée
vers les familles

La ville, l'arrondissement, le quartier et le voisinage sont d'abord et avant tout des milieux de vie : on y habite, on y travaille, on s'y engage socialement, on s'y divertit, on y fréquente son entourage et on choisit d'y ancrer sa vie familiale.

La Ville de Québec, au moyen de la *Politique familiale*, veut tenir compte de la diversité des réalités familiales d'aujourd'hui dans l'organisation urbaine. La politique est née du désir que le bien-être de toutes les familles oriente le développement de la ville.

Fruit d'une démarche entamée en janvier 2004 en collaboration avec divers organismes du milieu et des instances de la Ville, la *Politique familiale* résulte aussi d'une période de consultation menée au printemps et à l'automne de la même année. Elle s'appuie sur l'expertise des membres d'un comité-conseil, sur celle des organismes et des individus qui ont réagi à diverses étapes du processus, sur la grande expérience des arrondissements et des services municipaux ainsi que sur les résultats de recherches scientifiques touchant les questions familiales.

La *Politique familiale* s'arrime aux autres planifications et politiques municipales. Plusieurs de ses engagements recourent des actions prévues dans la *Planification stratégique 2004-2008* de la Ville de Québec, dans le *Plan directeur d'aménagement et de développement*, dans la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*, dans la *Politique culturelle*, dans la *Politique de sécurité urbaine*, dans la *Politique d'habitation*, dans le *Plan d'organisation du Service de police* et dans le *Plan d'action en matière d'immigration*. Par ailleurs, d'autres politiques et planifications annoncées – la politique de développement social et communautaire et le plan de développement économique – devront considérer les réalités familiales.

Les visées de la *Politique familiale* sont ambitieuses. Pour atteindre leur entière réalisation au cours des dix prochaines années, la Ville devra, en plus d'intervenir dans ses propres champs de compétence et de faire appel à l'action conjointe de services municipaux et d'arrondissement, amener tous les acteurs locaux et régionaux à agir de concert en faveur des familles. C'est avec la collaboration et la mobilisation de l'ensemble de la communauté que Québec sera en mesure d'offrir aux familles de son territoire des milieux de vie qui favorisent pleinement leur mieux-être.

Offrir aux
familles des
milieux de vie
qui favorisent
leur mieux-être



1.

Des familles
qui changent,
une ville
à repenser



En présentant cette politique familiale, la Ville de Québec prend en compte les nouvelles réalités familiales et fait le pari d'une ville repensée en fonction des familles et de leur vie quotidienne.

La politique tend ainsi à offrir à toutes les personnes qui ont fait le choix de la famille un milieu de vie de qualité qui les soutient, où elles peuvent s'épanouir et qu'elles peuvent enrichir de leur contribution.

Faire de la ville un milieu aidant les familles, c'est également se donner des moyens supplémentaires pour faire face au défi démographique et pour amener des personnes – familles d'ailleurs, jeunes adultes et personnes immigrantes – à s'établir ici et à y vivre leur vie familiale.

Mener cette intervention sur les milieux de vie demande de tenir compte de certaines évolutions qui ont marqué les familles québécoises.

1.1 LA DIVERSITÉ DES FAMILLES

La famille se vit aujourd'hui sous une diversité de modèles. Les familles biparentales, monoparentales, homoparentales, recomposées et élargies coexistent avec les familles d'accueil et les familles en garde partagée. Des familles arrivent d'ailleurs et d'autres vivent en situation de pauvreté. Certains parents le deviennent très jeunes. Des couples font le choix d'une famille nombreuse. Dans certains foyers, les parents sont en emploi, dans d'autres, un parent, père ou mère, décide de rester à la maison. Des familles prennent soin d'un enfant handicapé, certaines d'un parent en perte d'autonomie. La réalité des familles varie donc en fonction de leur composition et de leur taille, des étapes de la vie, de l'origine culturelle, des revenus ou de la présence d'une personne ayant une incapacité. La reconnaissance formelle de cette diversité apparaît comme une condition essentielle à toute action auprès des familles.



1.2 LA COMPLEXITÉ DE L'ORGANISATION DE LA VIE FAMILIALE

La présence des deux parents sur le marché du travail ainsi que la diversification des horaires de travail font partie des facteurs qui ont modifié et complexifié l'organisation de la vie familiale. Les services publics et privés s'ajustent lentement à ces réalités – certains tiennent toujours pour acquises la présence constante d'une personne à la maison et la disponibilité des parents les soirs et les fins de semaine.

Il convient de concevoir l'offre de services en fonction de la diversité des arrangements familiaux, en évitant que ces ajustements nuisent à la vie familiale des personnes qui dispensent ces services.

1.3 LA DISPERSION DES ESPACES DU QUOTIDIEN

Certains facteurs ont pour effet d'agrandir le territoire fréquenté régulièrement par les membres de la famille et d'augmenter le temps et les ressources consacrés aux déplacements. Parmi ces facteurs, on compte la dispersion des lieux de travail et de consommation ainsi que la décision de certains parents d'inscrire leurs enfants à des cours, à des écoles ou à des services de garde particuliers même s'ils sont situés loin de leur domicile. Si on peut en partie tenir les parents responsables de leurs choix et de leur essoufflement, certaines dimensions relèvent de la planification et de l'organisation du territoire et des services qui, depuis les années 50, ont favorisé l'étalement urbain. Cette situation invite à considérer davantage les effets de l'organisation du territoire sur la vie quotidienne des familles.

Au cœur des défis, l'aménagement des temps et de l'espace

1.4 L'ÉCLATEMENT DES TEMPS SOCIAUX

Les « temps sociaux » sont ceux qu'on consacre à différentes dimensions de la vie : la famille, le travail, les loisirs, les activités sociales, la satisfaction des besoins personnels et l'engagement bénévole. La diversification des heures de travail, le prolongement des heures de commerce et les nouvelles technologies de communication font éclater les rythmes de la vie quotidienne : il est maintenant possible de magasiner tard le soir, sinon la nuit, ou de faire des transactions sur Internet à n'importe quelle heure. Ces développements peuvent faciliter la vie familiale ou la compliquer : certains parents apprécient les heures de services étendues mais d'autres, ceux qui les offrent, peuvent en souffrir. Si les villes ne sont pas les principales responsables de l'éclatement des temps, elles doivent en tenir compte dans une double perspective : dans l'organisation de leurs services et activités de même que dans le cadre des conditions de travail de leur personnel.

La Ville doit ainsi, pour que ses décisions et actions soutiennent efficacement toutes les familles, saisir l'évolution constante de la réalité familiale ainsi que sa diversité. Afin de répondre aux défis d'aujourd'hui, l'intervention municipale auprès des familles réclame des actions concertées. Au cœur de ces défis : l'aménagement des temps et de l'espace.

A close-up photograph of a young child with curly hair and a woman smiling together. The child is on the left, and the woman is on the right. Both are smiling broadly, showing their teeth. The background is softly blurred.

2.

Fondements et principes directeurs



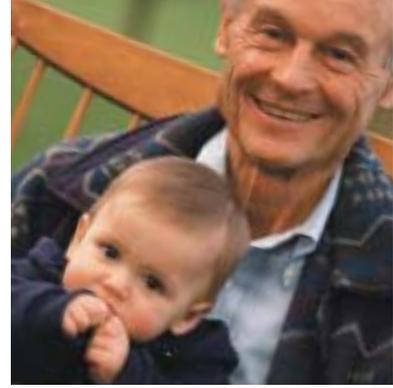
2.1 LA FINALITÉ

La Ville et ses arrondissements, en prenant acte de la diversité des réalités familiales, en agissant à l'intérieur de leurs champs de compétence et en collaborant avec les acteurs locaux et régionaux, s'engagent à offrir un milieu de vie qui soutient activement les familles, facilite leur organisation quotidienne, favorise leur développement et l'épanouissement de leurs membres. La Ville entend ainsi reconnaître la contribution des familles au mieux-être de la collectivité.

2.2 LA DÉFINITION DE LA FAMILLE

Afin de prendre en compte la diversité des réalités familiales, la *Politique familiale* privilégie une définition large et inclusive de la famille, qui met notamment l'accent sur les liens intergénérationnels. Une famille se définit comme toute entité sociale qui comporte au moins un lien parent-enfant, auquel peuvent s'ajouter d'autres liens entre proches – ceux que partagent les conjoints et la fratrie par exemple. Le lien familial peut être biologique ou social et s'exercer ou non en corésidence. Il fonde une relation de responsabilité, qui se concrétise dans la prise en charge et le soutien réciproque des membres de la famille, à divers âges de la vie.

Les familles s'occupent ainsi des personnes qui composent la société. Le choix de la famille que font plusieurs personnes – choix qui suppose un investissement personnel considérable et soutient par ailleurs le renouvellement de la société – mérite la reconnaissance et l'appui de la collectivité, d'autant plus que, dans le prolongement de leurs responsabilités, parents et grands-parents collaborent souvent au dynamisme de la communauté.



2.3 LES PRINCIPES DIRECTEURS

L'implantation d'une politique familiale suppose l'intégration, au sein de l'administration municipale, de la « culture famille ».

Celle-ci repose sur la reconnaissance de la contribution des familles à la société et la nécessité d'un soutien collectif à leur égard. Elle se fonde sur une préoccupation commune à l'égard des familles, c'est-à-dire une connaissance fine des familles du territoire et des réalités qui leur sont propres. Elle exige une approche transversale : elle engage l'ensemble des services municipaux et d'arrondissement, qui doivent travailler en étroite collaboration. Enfin, elle sous-entend que toute décision municipale est réfléchie et appliquée en tenant compte de ses conséquences pour les familles.

La « culture famille » se concrétise au moyen d'actions qui tiennent compte des quatre principes suivants :

- **La reconnaissance de la contribution des familles**
La Ville considère l'apport des familles à la collectivité ainsi que leur compétence à agir sur leur milieu. Elle offre un environnement permettant à tous leurs membres de jouer pleinement leur rôle, notamment au sein de leur communauté. Elle valorise et facilite la participation des parents à la vie démocratique;



□ **Le respect de la diversité**

Les réalités familiales sont multiples et cette diversité est prise en compte par les politiques, projets et programmes municipaux. Ceux-ci cherchent à rejoindre l'ensemble des familles et, dans quelques cas, à répondre aux besoins particuliers de certaines familles;

□ **L'accessibilité financière**

Les prix d'entrée et les frais d'inscription doivent être établis de manière à tenir compte de la diversité des familles et doivent viser à réduire le plus possible, dans les limites de la capacité financière de la Ville, les obstacles financiers à la participation des membres des familles aux activités. La participation des familles en situation de pauvreté et celle des familles nombreuses méritent une attention particulière;

□ **L'accessibilité géographique et temporelle**

Il est important de planifier le territoire et les services municipaux de manière à faciliter la vie des familles, en favorisant une plus grande autonomie de déplacement chez les jeunes et les personnes âgées. On doit ainsi encourager la diversification des modes de déplacement – au profit du transport collectif, de la marche et du vélo, par exemple –, tenir compte des différentes situations familiales dans la planification des heures de services et faire en sorte que les lieux d'emploi soient desservis de façon appropriée par le transport en commun.

2.4 LES RÔLES DE LA VILLE DE QUÉBEC

L'ampleur d'une intervention sur les milieux de vie pour le bénéfice des familles – qui dépasse les seules compétences municipales – exige que la Ville assume quatre rôles différents.

- À titre d'**actrice**, la Ville utilise ses pouvoirs et ses ressources pour renforcer ou mettre en place des programmes et des mesures qui répondent aux réalités des familles.
- À titre d'**animatrice**, la Ville sensibilise l'ensemble des acteurs du milieu – ceux du domaine de la santé et des services sociaux, de l'éducation, des services de garde, du milieu communautaire ou des affaires – à la nécessité d'agir en concertation et en collaboration. De cette façon, toutes les dimensions du milieu de vie, même celles qui sortent du cadre municipal d'intervention, sont engagées dans la recherche du mieux-être des familles.
- À titre de **collaboratrice**, la Ville se laisse interpellé par différents acteurs du milieu. Elle met à contribution ses propres ressources, afin de consolider les actions qui s'inscrivent dans la foulée des orientations générales de sa politique familiale.
- À titre d'**ambassadrice**, la Ville se fait la porte-parole des familles auprès des gouvernements provincial et fédéral ou de toute autre organisation pertinente. Elle les encourage à agir de manière à soutenir les familles et à appuyer le travail des municipalités dans leurs interventions pour un milieu de vie de qualité.





2.5 LES PARTENAIRES

En s'associant aux institutions et aux groupes qui interviennent auprès des familles et avec elles, la Ville pourra réellement créer un milieu de vie adapté aux réalités familiales. Ce partenariat doit se faire dans le respect de l'autonomie, des compétences et des ressources propres à chaque acteur.

Dans leur action auprès des familles, la Ville et les arrondissements peuvent ainsi s'appuyer sur leurs proches collaborateurs :

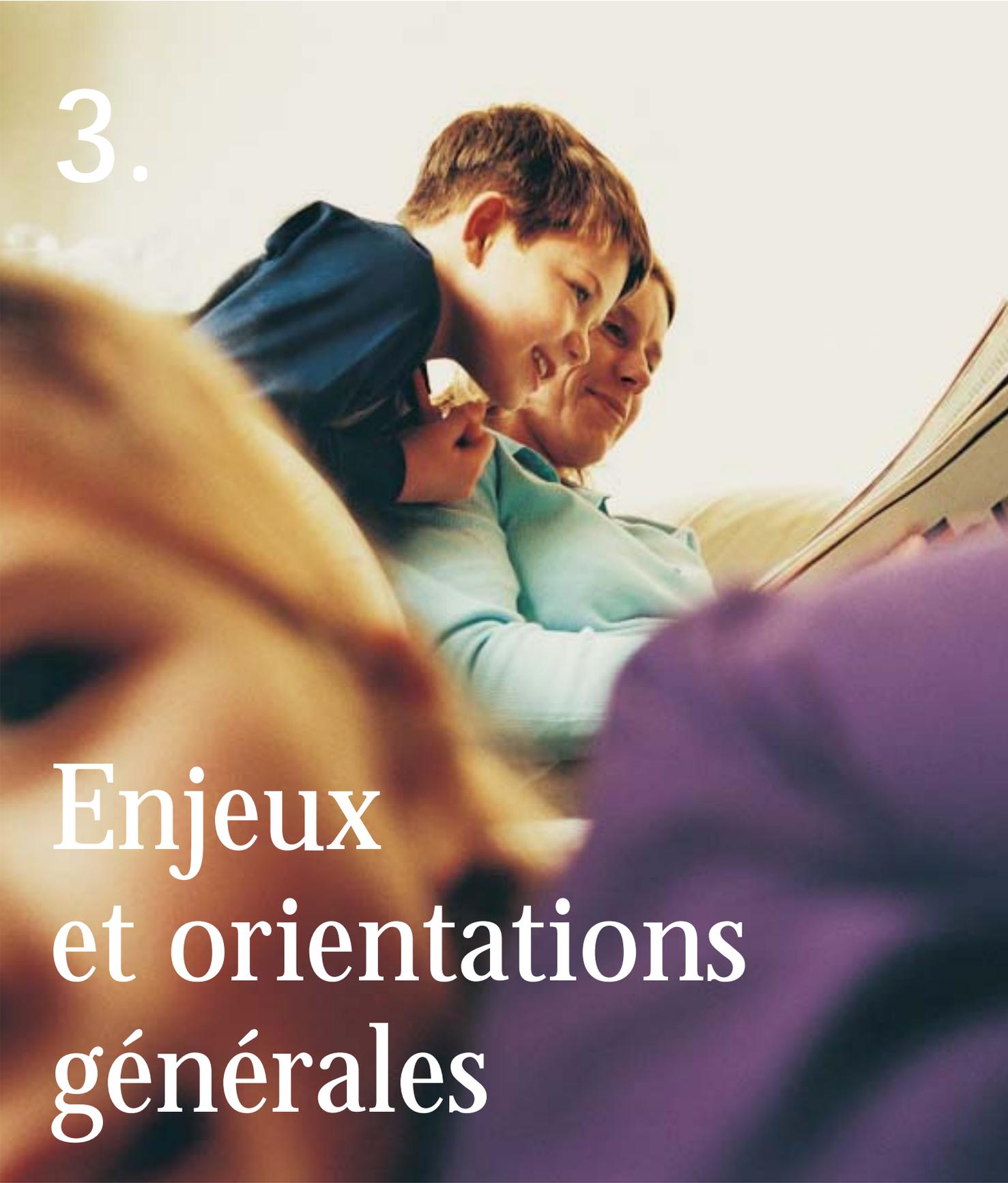
- les commissions consultatives municipales et d'arrondissement, et plus particulièrement les comités de la famille et les comités Villes et villages en santé;
- les conseils de quartier;
- les corporations de loisir;
- les centres communautaires de loisir.

Les objectifs de la *Politique familiale* ne seront atteints à leur pleine mesure qu'avec l'engagement et la concertation de divers partenaires :

- le milieu scolaire;
- le milieu de la santé et des services sociaux;
- le milieu des affaires;
- les centres de la petite enfance;
- les services de garde en milieu scolaire;
- les organismes communautaires en général et plus particulièrement les « organismes famille », les groupes de femmes, les groupes rejoignant les personnes ayant une incapacité, les groupes d'aînés, les maisons des jeunes, les groupes d'accueil des immigrantes et immigrants, les groupes rejoignant la communauté anglophone et les comités de citoyennes et citoyens.

La Ville appelle enfin, bien sûr, les familles elles-mêmes à jouer un rôle de partenaires actives de la *Politique familiale*.

3.



Enjeux
et orientations
générales

La Ville entend améliorer les milieux de vie des familles au moyen d'actions concrètes et menées conjointement par divers services municipaux.

La *Politique familiale* s'appuie sur deux types d'interventions. Certaines actions posées sur le milieu – l'aménagement du territoire par exemple – offrent des retombées importantes pour les familles et profitent également à l'ensemble de la collectivité. D'autres actions – l'application d'une tarification familiale notamment – visent exclusivement les familles.

Les actions et orientations de la *Politique familiale* sont regroupées autour de sept enjeux, qui proposent autant de manières de voir les familles dans la ville.





3.1 UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FAVORABLE AUX FAMILLES

Les familles, pour respecter leurs obligations et s'épanouir, ont besoin de revenus suffisants. Fonder une famille accroît les responsabilités financières. Une situation financière précaire peut amener les couples à différer leur projet d'avoir des enfants. La naissance de ces derniers entraîne souvent un appauvrissement des ménages.

Par ailleurs, au cours des prochaines décennies, la croissance économique et démographique de la ville de Québec dépendra en partie de sa capacité d'attirer ou de retenir sur son territoire des familles et des personnes susceptibles de fonder une famille – les personnes immigrantes et les jeunes diplômés entre autres.

L'arrivée des enfants ou encore la perte d'autonomie chez un parent fait surgir, en particulier chez les femmes, des tensions entre vie professionnelle et vie familiale. Un travail de sensibilisation des employeurs à ce chapitre semble encore à faire.

L'accès aux emplois dépend en partie des moyens dont disposent les parents pour se déplacer et les familles consacrent une part très importante de leurs revenus au transport. Les familles ont besoin d'une organisation des transports permettant aux parents de dépenser moins pour se déplacer.

Orientations générales

Mobiliser les acteurs gouvernementaux et économiques pour faire du secteur de l'emploi un facteur d'attraction et de rétention des familles.

- Favoriser l'intégration professionnelle des travailleuses et travailleurs, notamment celle des jeunes adultes, des personnes immigrantes et des femmes.
- Encourager les entreprises à offrir davantage de mesures permettant une meilleure conciliation des responsabilités familiales et de l'emploi.
- Offrir au personnel municipal des mesures permettant une meilleure conciliation des responsabilités familiales et de l'emploi.
- Consolider l'offre de transport collectif afin de faciliter les déplacements entre la résidence et le travail.

Contribuer à réduire certains coûts associés aux responsabilités familiales.

- Diminuer les frais d'utilisation du transport en commun pour les familles.
- Diminuer les frais associés aux loisirs pour les familles.
- Soutenir les organismes du secteur de l'économie sociale qui contribuent à réduire les coûts de certaines ressources nécessaires aux familles.

Un environnement sain et sécuritaire est essentiel au mieux-être des familles

3.2 DES FAMILLES BIEN LOGÉES

Si le logement est un bien essentiel pour l'ensemble de la population, il revêt une importance particulière pour les familles. Pourtant, en matière d'habitation, la présence d'enfants est motif de discrimination. Cela est encore plus vrai dans un contexte où les logements sont rares et où un nombre important de familles ont des revenus insuffisants. Sur le marché de l'habitation, certaines familles sont doublement stigmatisées : les familles monoparentales dirigées par des femmes, celles dont une personne vit une situation de handicap, les très jeunes parents ou les familles immigrantes, notamment celles des minorités visibles.

Les mauvaises conditions de logement sur le plan de la salubrité, de l'isolation et de l'insonorisation peuvent avoir des conséquences importantes sur la santé ainsi que sur l'harmonie au sein des familles et entre voisins.

Par ailleurs, la transformation des modes de vie et des structures familiales pose des défis d'innovation dans la conception des habitations. L'homogénéité des formes résidentielles à l'échelle de certains quartiers réduit les possibilités de maintien des parents âgés et l'installation des jeunes ménages dans leur milieu d'appartenance. Il est par exemple difficile de trouver des résidences collectives pour personnes âgées ou du logement locatif dans certains secteurs de maisons unifamiliales.

Enfin, l'accès à la propriété demeure une aspiration légitime souvent renforcée par l'arrivée des enfants. Cette option n'est cependant pas à la portée des jeunes ménages qui ont des ressources financières limitées ou instables. Les quartiers les mieux équipés en matière de services aux familles ne sont pas toujours les plus accessibles financièrement ou ne répondent pas nécessairement aux critères de qualité de vie recherchés par les familles, parmi lesquels on compte la présence d'espaces verts ou le sentiment de sécurité.

Orientation générale

Contribuer, d'une part, à améliorer les conditions d'habitation des familles sur l'ensemble du territoire – en misant sur une offre diversifiée de logements de qualité et à prix abordable – et, d'autre part, à développer une plus grande ouverture du marché du logement locatif à l'égard des familles.

- Produire, à l'intention des familles et des personnes âgées, le plus grand nombre possible d'unités de logement social et abordable.
- Combattre, sur le marché du logement, la discrimination exercée envers les familles avec enfants en général, et plus particulièrement envers les familles monoparentales ou immigrantes et les très jeunes parents.
- Exercer un contrôle efficace de la qualité des logements locatifs.
- Permettre la diversification et soutenir l'innovation dans l'offre de logements familiaux.
- Faciliter l'accès à la propriété des familles à revenu modeste.

3.3 UNE ORGANISATION

FAMILIALE QUOTIDIENNE FACILITÉE

L'organisation de la vie quotidienne d'une famille, souvent complexe, relève notamment d'une gestion serrée des horaires et des déplacements. Aux multiples gestes quotidiens se mêlent la planification à court et moyen termes – la gestion des suivis médicaux, l'organisation des vacances scolaires, la recherche d'un service de garde ou d'une école. Cette tâche se complique lorsqu'une personne, enfant ou parent, a une incapacité qui exige des soins et des services particuliers ou dans le cas de garde partagée, par exemple.

L'aménagement du territoire, l'organisation des transports ainsi que la planification des horaires de services et de travail ont donc des effets directs et concrets sur l'organisation des familles. Ainsi, l'autonomie des enfants est encouragée lorsqu'ils peuvent se rendre eux-mêmes, à pied, en vélo ou en autobus, à l'école ou à leurs activités.



Orientation générale

Penser la planification et l'aménagement du territoire ainsi que la programmation des différents temps régissant l'organisation quotidienne des familles (temps de travail, temps scolaires, temps de loisirs et temps de services, par exemple) en fonction de la diversité des réalités familiales.

- Concevoir la programmation des activités de la Ville et de ses organismes associés en tenant compte de la diversité des situations et des horaires familiaux.
- Favoriser, dans l'organisation du territoire et du transport, une plus grande accessibilité des services, en privilégiant notamment leur proximité des résidences.
- Atteindre une meilleure synchronisation des horaires qui ont une incidence sur l'organisation de la vie quotidienne des familles – les horaires des commerces, de travail, de transport, du milieu scolaire, des services de santé et des services sociaux, des services de garde et des loisirs.



3.4 DES FAMILLES EN FORME ET EN SANTÉ

L'environnement a un effet indéniable sur la santé des individus. Les enfants et les personnes âgées sont particulièrement sensibles à la qualité de l'air et de l'eau.

L'évolution des modes de vie tend à favoriser l'inactivité physique. Les jeunes pratiquent de plus en plus d'activités sédentaires. Les parents, pressés, ont tendance à diminuer leurs activités physiques. L'aménagement des villes, depuis plusieurs décennies, a privilégié les déplacements motorisés au détriment des modes de transport actif comme la marche et le vélo. Des efforts comme l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables visent actuellement à renverser cette tendance.

L'omniprésence des aliments vides et l'accès limité à des aliments sains, notamment dans les lieux habités et fréquentés par les familles, nuisent à l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires et contribuent à l'augmentation de l'obésité, en particulier chez les enfants.

Enfin, la santé mentale et physique des membres des familles nécessite qu'ils aient facilement accès à des organismes d'entraide communautaire, à des espaces verts et des plans d'eau ainsi qu'à des ressources publiques et communautaires permettant l'activité physique.

Orientation générale

Offrir, en agissant sur l'environnement, des conditions qui renforcent le mieux-être physique et mental des familles, notamment en soutenant l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.

- ❑ Assurer la qualité du sol, de l'air et de l'eau dans les endroits publics fréquentés par les enfants.
- ❑ Encourager la fréquentation des espaces verts et des plans d'eau locaux et régionaux par un accès plus facile et par l'aménagement d'espaces adaptés aux familles.
- ❑ Aménager les quartiers et la ville pour encourager le transport actif – la marche et le vélo notamment – chez tous les membres de la famille.
- ❑ Encourager la pratique d'activités physiques, chez toutes les familles et chez tous les membres de la famille, au moyen d'actions prévues dans la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*.
- ❑ Accroître l'accès à des aliments sains dans les lieux publics fréquentés par les familles.
- ❑ Soutenir l'offre de services de soutien et d'accompagnement aux familles sur le territoire.

3.5 DES FAMILLES

QUI SE SAVENT EN SÉCURITÉ

Se sentir à l'abri des dangers chez soi et dans son quartier; savoir que les gens qu'on aime évoluent dans des environnements sûrs; avoir confiance dans les gens à qui on confie ses enfants; se déplacer en toute quiétude dans la ville à pied, en vélo, en autobus; avoir la certitude de recevoir du secours en cas de problème : la sécurité et le sentiment de sécurité sont au cœur de la qualité de vie, notamment pour les parents, qui sont très sensibles à tout ce qui peut mettre leurs enfants en danger. Un environnement sécuritaire et perçu comme tel est un gage d'autonomie pour tout le monde, en particulier pour les enfants et pour les personnes âgées.

Par ailleurs, l'insécurité trouve parfois sa source à l'intérieur des familles, lorsqu'on y vit de la violence conjugale et familiale.

Orientation générale

Offrir aux familles un environnement sécuritaire et renforcer chez elles le sentiment de sécurité, notamment pour soutenir l'autonomie de leurs membres.

- Assurer la sécurité des lieux publics fréquentés par les enfants, les adolescentes et adolescents.
- Faire en sorte que les déplacements soient sécuritaires dans les quartiers, notamment pour les jeunes enfants et les personnes âgées.
- Soutenir les initiatives et les projets qui ont pour objectif d'augmenter le sentiment de sécurité chez les parents et les personnes âgées.
- Maintenir, dans le domaine des activités de sensibilisation et de prévention en matière de drogues, de taxage, de violence, de prostitution ou de suicide par exemple, les partenariats existant entre les services municipaux, les organismes communautaires et les écoles, en y associant davantage les parents.
- Continuer à collaborer avec les organismes qui interviennent dans les cas de violence conjugale et familiale.

3.6 DES FAMILLES INFORMÉES

L'accès à l'information est une condition essentielle à l'utilisation des services, à la fréquentation des équipements collectifs ou à la participation à la vie démocratique municipale. L'organisation de la vie familiale quotidienne exige une bonne connaissance de l'ensemble des ressources disponibles dans les domaines des services de garde, de l'éducation, de la santé, des services sociaux, municipaux et communautaires.

Les moyens de communication employés par la Ville pour rejoindre les familles doivent être variés et inventifs. Les familles où l'analphabétisme limite l'accès à l'information et les familles immigrantes qui ne maîtrisent pas encore suffisamment le français méritent une attention particulière. Enfin, le recours à Internet ne doit pas supplanter les autres moyens, afin d'éviter de priver les familles moins bien nanties des renseignements essentiels.

Orientation générale

Assurer aux familles l'accès à l'information sur les ressources qui s'offrent à elles et sur les mécanismes de participation à la vie locale et municipale.

- Informer les familles des services et des programmes municipaux en général, et en particulier de ceux qui visent spécifiquement les familles.
- Informer les familles des lieux où elles peuvent faire valoir leurs points de vue et leurs préoccupations.
- Accorder une attention particulière aux familles plus démunies en matière d'accès à l'information.
- Faciliter, au moyen d'outils de promotion et de référence, l'accès des familles à l'information concernant l'ensemble des autres ressources, services et programmes qui s'offrent à elles sur le territoire de la ville de Québec.



3.7 DES FAMILLES OUVERTES SUR LEUR MILIEU ET SUR LE MONDE

Pour s'épanouir, les familles doivent d'abord sentir qu'elles ont toute leur place dans la société. Elles doivent également s'ouvrir sur les autres, sur leur milieu et sur le monde en général.

L'accès à la culture est un moyen privilégié d'inciter les familles à s'ouvrir. Offrir des activités culturelles soutient cette ouverture, mais il faut parfois déployer des efforts supplémentaires afin de lever certaines barrières, qui ne sont pas que financières. L'accompagnement des enfants à la bibliothèque ne va pas toujours de soi pour un parent analphabète, par exemple.

La culture offre de nombreuses occasions d'activités intergénérationnelles : visiter le musée, assister à une pièce de théâtre, fréquenter la bibliothèque, aller au cinéma. Or, le fossé culturel existant entre les personnes d'âges différents demande qu'on fasse des efforts afin de créer des ponts entre les générations et de combattre les malaises et préjugés, notamment ceux qui existent à l'endroit des adolescentes et adolescents.

L'accès aux cultures, quant à lui, peut se faire par la fréquentation de personnes et de familles de plus en plus nombreuses qui, venant d'ailleurs, ont choisi de s'établir parmi nous. Il se vit donc dans les rencontres, le partage d'activités ou la réalisation de projets communs, spontanés ou provoqués par les organismes d'accueil des immigrantes et immigrants, les centres communautaires de loisir ou les « organismes famille ».



Pour s'épanouir, les familles doivent sentir qu'elles ont leur place dans la société

Orientation générale

Dans une perspective d'accès à la culture et aux cultures, augmenter les occasions de rencontres et de projets communs entre les générations et entre les familles des diverses communautés culturelles et linguistiques.

- Favoriser l'accès de toutes les familles aux activités et à la vie culturelles.
- Augmenter les occasions de rencontres et de projets intergénérationnels.
- Entreprendre des actions visant à contrer l'image négative souvent associée aux adolescentes et adolescents.
- Accroître les occasions de rencontres et de projets rassemblant des familles de communautés culturelles et linguistiques diverses.



4.

Mise
en œuvre





La *Politique familiale* municipale sera implantée en dix ans.

Sa mise en œuvre repose sur l'intégration de la « culture famille » au sein de l'administration municipale et sur la mobilisation du milieu en faveur des familles. Afin d'assurer cette mise en œuvre, la Ville s'est dotée des moyens suivants :

- Une personne élue est nommée responsable des questions familiales.
 - Toutes les commissions consultatives auront le mandat de donner au conseil municipal leur avis sur les conséquences, pour les familles, des politiques, des programmes et des projets municipaux qui touchent les familles.
 - Les arrondissements peuvent nommer une personne élue responsable des questions familiales pour l'arrondissement, créer une instance consultative responsable de ces questions ou mandater toute instance qu'ils jugent en mesure d'assumer cette responsabilité – les conseils de quartier, le comité de la famille ou le comité Villes et villages en santé, par exemple.
 - Des forums triennaux rassemblant tous les acteurs locaux et régionaux concernés par la famille seront organisés afin, notamment, de circonscrire les projets à réaliser en partenariat.
 - Le Service des communications est chargé de mettre en place des mécanismes de communication continue entre la Ville, les arrondissements et les familles.
- Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a reçu de la Direction générale le mandat de superviser la mise en œuvre de la *Politique familiale* en assurant notamment :
 - l'intégration de la « culture famille » au sein de l'administration municipale par la formation du personnel, la réalisation d'outils de travail ainsi que la mise à jour des données et des recherches sur les familles;
 - la réalisation, le suivi et l'évaluation des plans d'action triennaux municipaux (2005-2007, 2008-2010, 2011-2013, 2014-2016) et l'accompagnement de la réalisation des plans d'action triennaux d'arrondissement;
 - l'organisation des forums triennaux;
 - la cohérence entre les différentes politiques municipales qui ont une incidence sur les familles;
 - l'accompagnement des projets qui engagent la collaboration de plusieurs services et secteurs et qui sont nécessaires à la réalisation des plans d'action municipaux.

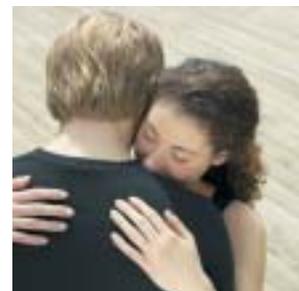


Vers une ville
à l'échelle
des familles

La *Politique familiale* de la Ville de Québec met la diversité des familles au cœur de l'organisation urbaine.

Elle relève le défi de penser, parfois de repenser, l'organisation du territoire, des équipements et des services en fonction des multiples réalités familiales. Elle vise à faire de la ville un endroit où les familles trouvent ce qu'il faut pour s'organiser, se développer et s'épanouir, un milieu où tous les membres de la famille peuvent socialiser, s'engager et s'amuser.

Ce beau défi sera d'autant mieux relevé qu'il saura rallier l'ensemble de la communauté – familles, organismes communautaires, organisations privées et publiques, acteurs municipaux et régionaux – autour de cette idée d'une ville à l'échelle des familles.



Annexes

Les membres du comité-conseil du projet de politique familiale (2004)

MEMBRES RÉGULIERS

- M. Donald Baillargeon, Conseil de la famille et de l'enfance, Gouvernement du Québec
- M^{me} Diane Collin, urbaniste, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec
- M. Pierre-André Côté, Comité famille, Arrondissement de Charlesbourg
- M^{me} Renée Dandurand, professeure-chercheure, INRS Urbanisation, Culture et Société
- M^{me} Ginette Defoy, Commission consultative Femmes et Ville, Ville de Québec
- M. Antoine Dufour, technicien en intervention communautaire et développement social, Arrondissement de Charlesbourg, Ville de Québec
- M^{me} Sonia Dugal, Direction régionale de santé publique, Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- M^{me} Sylvie Fournier, technicienne en intervention communautaire et développement social, Arrondissement de Charlesbourg, Ville de Québec
- M^{me} Caroline Gagnon, Regroupement des organismes communautaires famille de la région 03
- M^{me} Monique Girard, Commission consultative Aînés et Ville, Ville de Québec
- M^{me} Geneviève Héon, Regroupement des maisons de la famille de la région 03
- M. Pierre Lambert, Carrefour action municipale et famille
- M^{me} Louise Lapointe, membre du comité exécutif responsable de la famille, Ville de Québec
- M. Louis Méthé, conseiller au développement, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Québec
- M^{me} Jocelyne Nadeau, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- M^{me} Lyne Paquet, technicienne aux activités et aux équipements de loisir, Arrondissement Laurentien, Ville de Québec

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Michel Beauchemin, Direction régionale de santé publique, Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
- M. Louis Beaupré, directeur, Arrondissement Laurentien, Ville de Québec
- M. Gaétan Béchard, directeur, Arrondissement de Charlesbourg, Ville de Québec
- M^{me} Monique Girard, Commission consultative Femmes et Ville, Ville de Québec
- M. Jean-Pierre Lamoureux, Carrefour action municipale et famille
- M^{me} Rosa Miranda, Centre d'hébergement des femmes immigrantes
- M. Jean Roy, Commission consultative Aînés et Ville, Ville de Québec

COORDINATION

- M^{me} Nicole Brais, agente de recherche, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Ville de Québec
- M. Paul-André Lavigne, directeur, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Ville de Québec
- M^{me} Sylvie Thibaudeau, conseillère en loisir communautaire et développement social, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Ville de Québec

Les séances d'information et de consultation

CONSULTATION DU COMITÉ-CONSEIL

Forum des intervenants

Le 11 mai 2004

Cégep de Limoilou, campus de Charlesbourg

Arrondissement de Charlesbourg

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Rencontres d'information et de discussion

Le 20 octobre 2004, à 19 h

Club social Victoria

Arrondissement de La Cité

Le 3 novembre 2004, à 19 h

Point de service de Cap-Rouge

Arrondissement Laurentien

Le 6 novembre 2004, à 13 h

Centre communautaire Fernand-Dufour

Arrondissement des Rivières

Le 10 novembre 2004, à 19 h

Cégep de Limoilou, campus de Charlesbourg

Arrondissement de Charlesbourg

Le 13 novembre 2004, à 13 h

Centre communautaire Lucien-Borne

Arrondissement de La Cité

Audiences publiques

Le 9 décembre 2004

Centre communautaire Lucien-Borne

Arrondissement de La Cité

Les organismes et les personnes qui ont déposé un mémoire

LES ORGANISMES

- ❑ Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (Direction régionale de santé publique et Direction régionale de la santé mentale, de l'intégration et de l'adaptation sociale)
- ❑ Centre de réadaptation en déficience intellectuelle
- ❑ Centres de la petite enfance Allô mon ami et Allô mon ami II
- ❑ Collectif Saint-Pascal
- ❑ Comité Beauport, ville en santé
- ❑ Comité Maintien et arrivée des familles dans les quartiers, Corporation de développement économique et communautaire de Québec (CDÉC)
- ❑ Comité Québec - Centre de prévention de la grossesse à l'adolescence et de soutien des jeunes parents et de leur famille
- ❑ Commission consultative Aînés et Ville
- ❑ Commission consultative Femmes et Ville
- ❑ Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'arrondissement de Charlesbourg (comité de la famille)
- ❑ Commission scolaire de la Capitale
- ❑ Commission scolaire des Découvreurs
- ❑ Division de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'arrondissement de La Cité
- ❑ École de danse Christiane Bélanger, les studios Cadence
- ❑ Jeune chambre de commerce de Québec
- ❑ Mouvement des services à la communauté de Cap-Rouge
- ❑ R.I.R.E. 2000
- ❑ Regroupement des organismes sportifs et de plein air de Beauport
- ❑ Table de concertation des organismes sociocommunautaires du territoire du CLSC La Source, comté de Charlesbourg (TOSC)
- ❑ Table de concertation Familles Duberger-Les Saules
- ❑ Vivre en ville

LES PERSONNES

- M. Michel Beaulieu
- M. Guy Boivin
- M^{me} Marie-Claude Chabot
- M^{mes} Sylvie Cliche et Francyne Lavoie
- M. Louis Forget
- M. Willem Fortin et Mme Amélie Fortin
- M^{me} Nancy Gilbert
- M^{me} Anny-Christine Lavoie
- M^{me} Odette Legault
- M. Denis Magnan
- M^{me} Cathie Morel
- M^{me} Malvina-Michelle Roy Delwaide
- M. Vincent Vermandele
- M^{me} Annie Vézina

Bibliographie

- BOILY, Pierre-Yves. *Partenaires des familles*, Québec, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, 2002, 250 p.
- BOULIN, Jean-Yves. « Réduction du temps de travail : usage du temps et temps de la ville », dans Gilbert DE TERSSAC et Diane-Gabrielle TREMBLAY (dir.). *Où va le temps de travail?*, Toulouse, Octares Éditions, 2000, p. 143-162.
- CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE. *Guide d'information sur l'action municipale en faveur des familles*, Longueuil, Carrefour action municipale et famille, 2002.
- CHARBONNEAU, Johanne. « Pourquoi les jeunes font-ils moins d'enfants? », *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Éditions Fides, 2004, p. 213-221.
- COHEN, Deborah A., Richard A. SCRIBNER et Thomas A. FALEY. « A Structural Model of Health Behavior: A Pragmatic Approach to Explain and Influence Health Behaviors at the Population Level », *Preventive Medicine*, vol. 30, 1999, p. 146-154.
- CORBEIL, Christine, Francine DESCARRIES, Carmen GILL et Céline SEGUIN. « Perceptions et pratiques des mères en emploi : de quelques paradoxes », *Recherches féministes*, vol. 7, no 1, 1994, p. 95-124.
- COUTRAS, Jacqueline. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Armand Colin, 1996, 155 p.
- DANDURAND, Renée B. « Peut-on encore définir la famille? », dans Fernand DUMONT (dir.). *La société québécoise après trente ans de changements*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, p. 49-66.
- DANDURAND, Renée B. « Les familles d'aujourd'hui : enjeux et défis », dans CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE. *Démographie et famille, les impacts sur la société de demain : les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2001, p. 88-93.
- DESAULTELS, Louise. « Filles et garçons : match inégal », *La Gazette des femmes*, vol. 21, no 2, juillet-août 1999, p. 21-23.
- DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA CAPITALE NATIONALE. *Plan d'action régional 2004-2007 : document de consultation*, Beauport, Direction régionale de santé publique de la Capitale nationale, Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, 2003, 116 p.
- FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC. *Réconcilier... l'inconciliable : recherche sur la conciliation des responsabilités professionnelles, familiales, sociales et personnelles*, Montréal, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, 1995, 14 p.
- FORTIN, Andrée, Carole DESPRÉS et Geneviève VACHON (dir.). *La banlieue revisitée*, Québec, Éditions Nota bene, 302 p.
- GAUTHIER, Anne H. « Des enfants, mais à quel prix? », dans GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Dénatalité : des solutions*, Québec, Gouvernement du Québec, 1989, p. 123-136.
- GAUVIN, J.L. et collab. *Agir ensemble pour contrer l'insécurité alimentaire du Québec*, Montréal, Ordre professionnel des diététistes du Québec, 1996, 35 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Vieillesse et santé fragile : un choc pour la famille?*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2004, 91 p.

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Le Québec en amour avec la famille : plan concerté pour les familles du Québec*, Montréal, Ministère de la Famille et de l'Enfance, 2002, 41 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Les familles avec adolescents : entre le doute et l'incertitude*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2002, 119 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Le Québec statistique 2002*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2002, 863 p.
- HAICAULT, Monique. « Perte de savoirs familiaux, nouvelle professionnalité du travail domestique, quels sont les liens avec le système productif? », *Recherches féministes*, vol. 7, no 1, 1994, p. 125-138.
- LAFLÉUR, Patrick. *Rapport d'enquête : la satisfaction et l'approfondissement des besoins des parents d'enfants inscrits au programme Vacances-été 2002 de la Ville de Québec*, Hippocampe L.C.T., 2002, 129 p.
- LEFEBVRE, Pierre et Philip MERRIGAN. « Assessing Family Policy in Canada: A New Deal for Families and Children », *Choices*, vol. 9, no 5, 2003, 100 p.
- MEDA, Dominique. « Travail et temps sociaux : pour une nouvelle articulation », dans Gilbert DE TERSSAC et Diane-Gabrielle TREMBLAY (dir.). *Où va le temps de travail?*, Toulouse, Octares Éditions, 2000, p. 65-81.
- MICHELSON, William. *From Sun to Sun: Daily Obligations and Community Structure in the Lives of Employed Women and their Families*, New Jersey, Rowman and Allanheld Publishers, 1985, 208 p.
- PITROU, Agnès. *Les politiques familiales : approches sociologiques*, Paris, Syros, 1994.
- SAINT-PIERRE, Marie-Hélène. « Les projets-pilotes de garde à horaires non usuels », *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles*, vol. 4, no 1, 2003, p. 1-3.
- SAULNIER, Geneviève. « Immigration et parentalité », *Recherches sur la famille : bulletin de liaison du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec*, vol. 5, no 3, 2004, p. 11-12.
- TIVERS, Jacqueline. *Women Attached: The Daily Lives of Women with Young Children*, Londres et Sydney, Croom Helm, 1985, 357 p.
- VANDELAC, Louise, France TISSOT, Andrée-Lise MÉTHOT et Rolande PINARD. *Concilier l'inconciliable : entreprise parapublique : faits saillants*, 1996, 25 p.
- VIVRE EN VILLE. *Les transports collectifs et alternatifs, pierres angulaires d'une collectivité viable : agir et planifier maintenant pour notre qualité de vie*, Consultation sur l'avenir du transport en commun à Québec, Mémoire présenté par Vivre en ville à la Commission sur le transport, la circulation et le stationnement de la Ville de Québec, 2004, 36 p.

Plans et politiques de la Ville de Québec

- VILLE DE QUÉBEC. *Politique de sécurité urbaine*, 2003.
- VILLE DE QUÉBEC. *Plan stratégique de la Ville de Québec 2004-2008*, 2003.
- VILLE DE QUÉBEC. *Plan d'organisation du Service de police*, 2003.
- VILLE DE QUÉBEC. *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*, 2004.
- VILLE DE QUÉBEC. *Politique culturelle*, 2005.
- VILLE DE QUÉBEC. *Plan directeur d'aménagement et de développement*, 2005.

En 2014, **Viviane** a grandi. Elle a maintenant un petit frère, **Colin**. Tous les matins, ils partent à pied pour se rendre à l'école. En chemin, ils rejoignent **Amandine** et **Manuel**. On trouve maintenant un centre de la petite enfance juste à côté de leur école primaire, ce qui facilite la routine des parents. Plusieurs d'entre eux stationnent leur voiture près du parc et sautent dans l'autobus pour se diriger vers le centre-ville. À chaque début de session, **Jonathan** et **Nadine** se rendent à la grande foire des parents à l'école du quartier : ils peuvent inscrire leurs enfants à leurs activités de sport et de loisir, s'abonner à leur centre de conditionnement et s'inscrire au programme Famille-Bus qui réduit leurs frais de déplacements en transport en commun. Pour les activités des enfants, ils profitent de la formule dix cours en douze semaines, ce qui leur laisse deux fins de semaine libres pour souffler un peu ou visiter la famille à l'extérieur. L'été n'est plus un casse-tête depuis que la concertation a permis d'améliorer le programme d'activités estivales. Il est vrai que l'organisation de l'été est grandement facilitée depuis qu'au Québec, les vacances annuelles sont passées à quatre semaines et la semaine de travail, à quatre jours. Les entreprises sur le territoire de la ville de Québec ont collaboré et sont les premières à admettre que l'ensemble des mesures mises en place depuis quelques années facilitent le recrutement. **Viviane** vieillit mais cette perspective n'inquiète pas ses parents. Les conseils de quartier ont fait une place plus grande aux adolescentes et adolescents, en travaillant avec les maisons de jeunes et les écoles. Le transport en commun dessert maintenant les principaux lieux fréquentés par les jeunes et leur donne ainsi plus de liberté. **Nadine** s'implique au conseil de quartier. Le temps civique étant maintenant reconnu comme un motif d'absence au travail, elle peut y consacrer six heures par mois. **Quand Viviane et Colin visitent Papi Maurice et Mamie Anne-Marie**, ils montent à l'étage où **Grand-Mamie Adèle** dispose de son propre logement. Au bureau d'arrondissement, on a dirigé **Maurice et Anne-Marie** vers les services nécessaires pour qu'**Adèle** puisse vieillir chez elle sans devenir une charge trop lourde pour sa fille et son gendre. La collaboration entre la Ville et les services locaux de santé ont permis plus de cohérence dans les services offerts. En plus d'être très présents auprès de leur famille, **Maurice et Anne-Marie** participent activement à la vie de la communauté et trouvent également le temps de profiter pleinement de ce que leur offre leur ville. Les quartiers ont changé depuis quelques années. Les visages se sont colorés. L'accueil aux personnes immigrantes a porté fruit, surtout depuis que l'embauche s'est fait plus généreuse à leur égard dans les entreprises privées et publiques. On y voit davantage de logements intergénérationnels et de logements à accès universel. Du logement social et abordable a été construit à l'intention des familles et des autres types de ménages. Les rues ont été réaménagées pour la marche, le vélo, les déplacements des personnes à mobilité réduite et pour ralentir la circulation automobile. De petits commerces et des services occupent les intersections des rues et les bibliothèques animent la vie culturelle dans les arrondissements. Les écoles et les centres communautaires offrent aussi des lieux de rencontre aux familles à des heures diversifiées, le jour et le soir. Les familles reçoivent une écoute attentive de la part de leurs conseils d'arrondissement et du conseil municipal. Tout n'est pas parfait, mais avec les années, tout le monde admet que les améliorations apportées pour soutenir les familles ont bénéficié à l'ensemble de la communauté. Une politique familiale municipale, n'est-ce pas tout simplement une politique des milieux de vie?

